

Prise de position

L'artisanat dans la région et avec la région

Le Conseil Interrégional des Chambres des Métiers de la Grand Région (CICM) regroupant les Chambres de Métiers et de l'Artisanat de Lorraine (Moselle, Meurthe-et-Moselle, Meuse, Vosges), de Sarre, de Rhénanie-Palatinat (Trèves, Coblenche, Mayence, Kaiserslautern), de Luxembourg et de Wallonie (Fédération Nationale des Unions des Classes Moyennes (FNUCM)) tout comme la Chambre Régionale de Métiers et de l'Artisanat de Lorraine, en tant que membre observateur, a tenu son Assemblée Générale annuelle à Coblenche.

L'artisanat représente l'un des secteurs-clés de la Grande Région.

Avec près de 168.000 petites et moyennes entreprises, l'artisanat est en effet un moteur de l'économie locale. Il emploie environ 700.000 salariés et quelque 47.000 apprentis y accèdent à une formation qualifiée.

Les représentants des chambres des métiers ont considérés les sujets suivants comme étant prioritaires :

1. L'artisanat en Grande Région: œuvrer pour une croissance durable des PME et assurer l'avenir

1.1. L'artisanat dans la région et avec la région: les artisans au cœur de l'identité régionale

L'artisanat est particulièrement ancré dans les régions. Il y joue un rôle prépondérant, pour un développement durable et stable. Ainsi, il contribue considérablement au façonnement et à la consolidation de l'avenir économique local. Les entreprises, familiales pour la plupart, sont souvent implantées sur leur lieu d'origine depuis plusieurs générations déjà. Elles lui restent fidèles, quelles que soient les difficultés économiques passagères. Le CICM attire l'attention des décideurs de la GR sur la part importante que prennent les artisans dans la composition du tissu régional, et ce sur plusieurs plans: social, économique et environnemental. Ils s'engagent pour leurs villes et leurs communes et ont une influence déterminante sur l'identité et la qualité de vie de leurs régions.

L'artisanat a particulièrement à cœur de promouvoir les avantages des produits et services régionaux, synonymes de qualité et d'excellence. A cet égard, les régions ne sauraient être perçues comme une alternative à la mondialisation. Bien au contraire, l'activité locale constitue l'une des clés permettant de résoudre de nombreux problèmes mondiaux: les « régions fortes » représentent une échelle de référence stable dans un monde de plus en plus complexe. Reconnaître la valeur

des régions et des biens qui y sont produits permet d'agir à l'échelle mondiale en toute responsabilité.

Les métiers de l'alimentation en sont un bon exemple, soulignant les qualités et potentiels que l'activité artisanale apporte aux régions et aux espaces ruraux. Ses produits régionaux révèlent l'immense diversité du potentiel des régions, tant au sein d'une entité territoriale telle que la GR que sur la totalité du territoire de l'UE. D'autres branches adoptent également des approches intéressantes, telle celle du bâtiment qui réalise des projets d'assainissement respectueux du climat et du patrimoine, lesquels nécessitent des matériaux régionaux et un artisanat classique.

L'artisanat contribue en outre de façon active à la promotion de circuits économiques régionaux, favorisant la coopération entre ses différents acteurs ainsi qu'avec d'autres secteurs économiques, notamment le tourisme, l'agriculture, la restauration ou les PME du secteur industriel.

Face à une pénurie de main d'œuvre qualifiée et un exode de plus en plus sensibles, il est primordial de faire valoir, particulièrement auprès des jeunes, la qualité, les perspectives et la modernité d'une formation dans le domaine artisanal. Sans une implantation et une stabilisation durable des petites et moyennes entreprises locales, l'avenir des régions est compromis.

1.2. L'artisanat au fil du temps: élaboration de nouvelles compétences et services dans l'artisanat de la GR

Comme pour tout autre secteur économique, la viabilité de l'artisanat dépend en large partie de la capacité d'innover de ses entreprises. Des études ont démontré qu'une entreprise artisanale innovante se distingue principalement par sa faculté à reconnaître les évolutions de la demande ainsi qu'à développer et adapter sa gamme de produits. Les innovations des entreprises artisanales résident essentiellement dans le développement et l'optimisation de services, l'adaptation de produits industriels standardisés aux besoins du client, mais aussi dans les domaines de l'organisation, la distribution et le service.

Cela signifie avant tout que le succès d'une entreprise procède de sa capacité à réagir aux évolutions sociales et économiques.

A cet égard, une grande partie des entreprises artisanales dispose d'avantages (sous forme de sources d'information) de par leur contact direct avec le client, ce qui les dispense de mener des études de marchés compliquées et coûteuses. Cependant et outre la nécessité de satisfaire les besoins du client, il convient également d'analyser les tendances générales, et de les prendre en compte afin d'être paré face aux exigences à venir.

Parmi les marchés d'avenir de la GR comptent par ex. le secteur des énergies (entre autres les énergies renouvelables) et les marchés du 3ème âge, en particulier celui du bâtiment accessible aux personnes âgées ou handicapées. Selon le CICM, ces branches économiques sont à considérer comme des secteurs de croissance de l'avenir. Toutefois, pour ces deux domaines, les groupes cibles sont fort hétérogènes. Il n'existe donc certainement pas de recette miracle pour ces marchés. Ces exemples montrent clairement à quel point le développement de compétences ciblées (savoir-faire technique, organisation des processus internes, etc.) est nécessaire afin de pouvoir accompagner les évolutions au sein de la société.

Dans un avenir proche, il sera plus que jamais impératif pour l'artisanat d'expliquer à la main d'œuvre qualifiée les chances que recèlent ce secteur économique pour son futur, et de mettre le doigt sur le potentiel individuel de développement de chaque personne active dans le secteur artisanal. Cet impératif est le seul moyen de maintenir dans tous les corps de métiers un haut niveau d'expertise sur le long terme, à travers un effort de persuasion et une qualité durable de l'activité.

1.3. Le manque de main d'œuvre qualifiée en GR: un problème de formation et d'orientation dans toutes les régions

Les organisations du secteur artisanal mais aussi tous les décideurs doivent s'atteler à une tâche prioritaire: mobiliser et qualifier tous les potentiels de notre société et rendre l'artisanat plus attrayant. Les métiers de l'artisanat étant particulièrement intenses en main d'œuvre, les entreprises artisanales seront plus touchées par le changement démographique que d'autres secteurs économiques.

La diminution, dans toute la GR, du nombre de jeunes en fin de scolarité et la baisse du nombre d'actifs liée au vieillissement vont engendrer une concurrence massive pour accéder à la main d'œuvre qualifiée, au sein de la GR comme entre les différents secteurs économiques. Par conséquent, il est vital que la société, et en particulier les jeunes, perçoivent l'artisanat comme un secteur attrayant et moderne, qui leur offre des perspectives professionnelles et des emplois sûrs et intéressants.

Pour pouvoir exercer dans un secteur artisanal moderne et exigeant, il faut toutefois avoir le niveau requis pour une formation voire un apprentissage.

Notre région comptant pas moins de 20 pour cent d'élèves arrivant sur le marché du travail sans avoir terminé leur scolarité, des mesures doivent être prises. L'on reconnaît cependant aujourd'hui que, face aux problèmes posés par le changement démographique, on ne peut se permettre de « renoncer » à aucun jeune. La condition étant que chaque élève doit être à même d'effectuer une formation professionnelle. Sans quoi le déficit scolaire ouvrirait la voie à une situation désastreuse en GR, maintenant non seulement la pénurie de main d'œuvre qualifiée mais aussi le chômage à un niveau élevé.

Le CICM estime que les politiques d'éducation de part et d'autre de la GR doivent faire l'objet d'une amélioration cohérente. Plus de soutien individuel, plus d'école à plein temps et une orientation professionnelle obligatoire comptent parmi les exigences qui s'imposent aux décideurs.

Il est important de souligner que plus de la moitié des cas de décrochage scolaire sont dus à un manque d'orientation professionnelle ou à une erreur sur le métier choisi. Trop souvent, la décision est prise au dernier moment, les jeunes s'informent de manière superficielle, et ils sont trop peu conscients de leurs qualités et défauts. C'est pourquoi l'orientation professionnelle doit être intégrée comme matière obligatoire dans les programmes scolaires. Celle-ci permettrait de présenter à la jeunesse la diversité des métiers de l'artisanat de façon concrète. Ce serait de plus un bon moyen de sensibiliser les enseignants concernés et de les informer sur l'artisanat et ses perspectives.

Beaucoup de jeunes gens provenant de familles d'immigrés et n'ayant souvent pas mené leur scolarité à bout, il convient de se concentrer tout particulièrement sur cette partie de la société. Une offre de formation professionnelle axée sur la pratique peut représenter une nouvelle chance pour ces jeunes, leur procurant estime de soi et reconnaissance. La clé de l'accès à la jeunesse, de quelque

couche sociale que ce soit, se trouve souvent chez les parents. Il faudra par conséquent à l'avenir exposer plus clairement et plus vivement aux parents les chances et les exigences qu'implique l'artisanat.

La jeunesse sera toutefois également appelée à occuper des postes de dirigeants ou à reprendre des entreprises. La tranche des élèves performants et des jeunes réalisant des études académiques ne doit donc pas être négligée.

Néanmoins, garantir le nombre de main d'œuvre qualifiée ne nécessite pas seulement d'assurer la relève, mais aussi de fidéliser les employés et de préserver leur productivité. Le maintien d'un bon climat professionnel implique ainsi de permettre aux employés de concilier famille et travail, de les intégrer dans les processus décisionnels et de leur donner des responsabilités, de leur offrir l'accès à la formation continue et enfin d'adapter les tâches et les exigences à l'âge des employés respectifs au sein de l'entreprise.

2. « Responsabilité sociale des entreprises », nouvelle tendance de l'UE: un précepte que les entreprises artisanales ont pourtant toujours suivi!

L'artisanat peut être considéré comme un pilier de la société. Profondément intégré au cœur des communautés locales et proche des hommes, il a longtemps eu pour tradition l'engagement citoyen. Pour bon nombre d'entreprises artisanales, la responsabilité sociale, l'engagement citoyen, fait tout naturellement partie intégrante de la culture d'entreprise.

Depuis quelques années, les activités sociales et sociétales des entreprises sont de plus en plus rassemblées sous des termes tels que « responsabilité sociale des entreprises » (RSE). A l'échelle européenne, ce sujet a fait son entrée dans le débat public en 2001 seulement, avec la publication d'un livre vert par la Commission européenne. Un examen plus approfondi permet de constater que l'artisanat et les PME, indépendamment des nouvelles notions en vogue, mettent en pratique ce concept de responsabilité sociale des entreprises au quotidien sur de nombreux plans.

La responsabilité sociale a toujours été un élément immuable et concret de la philosophie de nombreuses entreprises artisanales. Le CICM se félicite de constater le nouveau souffle dont bénéficie le débat sur la RSE grâce à l'implication de la Commission européenne. Le dialogue sur la responsabilité sociale allant croissant, il contribue chez le public à une prise de conscience plus forte de l'engagement social et volontaire que prennent les PME depuis des décennies. Tant dans l'opinion publique que dans le débat politique, les caractéristiques de la responsabilité sociale des petites et moyennes entreprises ne sont toutefois pas encore suffisamment prises en compte, notamment en raison de l'origine du concept de RSE, créé plus particulièrement pour les grandes entreprises.

De surcroît, l'artisanat observe non sans malaise certaines tendances propres à imposer un caractère quasiment contraignant de la responsabilité sociale aux entreprises. De telles interventions vont complètement à l'encontre de l'engagement social et sociétal volontairement pratiqué par de nombreuses entreprises artisanales.

L'avenir et le développement de la RSE résident bien plus dans l'amélioration des conditions économiques pour les PME ainsi qu'une publicité plus large des activités des petites et moyennes entreprises et de l'artisanat dans le domaine de la

responsabilité sociale. L'engagement social des entreprises artisanales, fruit d'une longue tradition, revêt toute une série de caractéristiques propres. Sous beaucoup d'aspects, il se différencie clairement de l'engagement social d'autres acteurs, en particuliers des initiatives RSE de plus en plus nombreuses de maintes grandes entreprises. La responsabilité sociale de l'artisanat s'exprime dans la place particulière de l'entrepreneur, l'engagement des employés, l'échelle régionale du champ d'activité des entreprises artisanales, le rôle des organisations de l'artisanat et la diversité des activités sociales.

De plus, ce sont surtout les entreprises artisanales qui jouent un rôle déterminant dans la formation et l'emploi en GR. L'artisanat est ainsi l'un des secteurs qui, grâce son engagement hors pair en matière de formation professionnelle, contribue le plus à diminuer le chômage des jeunes, à intégrer des groupes sociaux en difficulté sur le marché du travail, notamment les jeunes migrants, et à assurer la relève de la main d'œuvre qualifiée.

Cette performance remarquable en matière de formation est surtout le fait d'entreprises qui forment un nombre d'apprentis dépassant leurs propres besoins. Cette contribution décisive de l'artisanat à la création de conditions économiques essentielles pour la cohésion sociale devrait se voir accorder une place beaucoup plus importante dans le débat sur la responsabilité sociale des entreprises.

La personnalité de l'entrepreneur détermine en grande partie l'engagement social de l'entreprise artisanale. Une immense majorité d'entreprises artisanales est menée sous forme d'entreprises individuelles ou de sociétés de personnes. Cet indicateur notable est caractéristique de la constitution interne des entreprises de l'artisanat : l'entrepreneur assume lui-même la responsabilité. Cette conscience très nette des responsabilités de l'entrepreneur ne concerne pas seulement les hauts et les bas économiques que traverse son entreprise, mais englobe souvent aussi des préoccupations sociales. L'engagement social des entreprises artisanales dépend par conséquent largement des vues individuelles des entrepreneurs, de leurs motivations et de leur conception de la responsabilité sociale. Contrairement à beaucoup de grandes entreprises pour lesquelles la RSE est devenue un élément de leur stratégie d'entreprise et sert d'appui à leur publicité, les petites et moyennes entreprises accordent souvent moins d'importance au profit économique direct qu'elle peuvent retirer de leur engagement social.

Il convient également d'évoquer ici le rôle spécifique des femmes dans l'artisanat, qu'elles soient elles-mêmes entrepreneuses indépendantes ou épouses employées dans l'entreprise familiale. Beaucoup d'épouses d'entrepreneurs artisans sont non seulement socialement engagées, mais aussi le grand nombre d'épouses employées sont souvent le moteur de l'engagement social des entreprises artisanales. Ce sont les femmes qui s'investissent particulièrement pour créer des conditions de travail favorables à la vie de famille dans les entreprises artisanales.

Une autre caractéristique de la responsabilité sociale spécifique aux petites entreprises est le rôle des employés. Ainsi, ce ne sont pas seulement les chefs d'entreprise, mais souvent les employés qui prennent l'initiative de certaines activités sociales. En outre, ce sont aussi souvent eux qui, grâce à un effort supplémentaire et bénévole, sont à l'origine de l'engagement social de leur entreprise.

Les conséquences externes et internes que peut avoir l'engagement social pour les entreprises artisanales sont visibles dans la pratique quotidienne: dans ses relations externes, l'entreprise bénéficie d'une reconnaissance sociale et souvent d'avantages économiques tels que de nouveaux contacts et la perspective de

nouvelles commandes; au sein de l'entreprise, le climat de travail, particulièrement déterminant pour les petites entreprises, ainsi que la motivation et le vouloir faire des employés sont renforcés.

Il convient également d'indiquer que l'engagement durable international que montrent de nombreuses entreprises artisanales dans le cadre de projets de développement dans des pays tiers est considéré comme une contribution importante à la création de structures socio-économiques pérennes dans ces pays.

Les différentes institutions de représentation de l'artisanat, allant du niveau local à l'échelle nationale en passant par celle des régions participent à l'engagement social de l'artisanat tout autant qu'elles en bénéficient. Une grande partie du travail de ces organisations ne saurait par exemple être accompli sans le bénévolat, courant dans le secteur de l'artisanat.

La responsabilité sociale du secteur artisanal prend des formes aussi diverses que l'artisanat lui-même. Cette créativité inépuisable des petites et moyennes entreprises se nourrit de l'interaction entre pouvoir d'innovation et responsabilité sociale. En outre, les petites et moyennes entreprises investissent des moyens financiers proportionnellement considérables par rapport à leur chiffre d'affaires dans la mise en œuvre de leurs diverses activités sociales.

Dans les prochaines années, le CICM estime qu'il s'agira avant tout de renforcer encore plus la prise de conscience des caractéristiques spécifiques de la responsabilité sociale de l'artisanat dans l'opinion publique, mais également chez les décideurs politiques.

Il faut par ailleurs encourager de nombreuses PME à communiquer leur engagement de façon adéquate.

Les institutions publiques, tant au niveau national qu'europpéen, devraient en revanche s'abstenir d'intervention politique allant au-delà des interventions dont l'objectif est de promouvoir la diffusion de la notion de RSE. L'artisanat s'oppose clairement à toute démarche tendant à la réglementation contraignante, voire même légale, de la RSE. La responsabilité sociale vit de l'engagement volontaire.

Le CICM souhaite cependant mettre en garde contre une surestimation et un usage abusif de la notion de responsabilité sociale des entreprises. La RSE ne saurait devenir une ligne directrice normative en matière d'évaluation des activités des entreprises, lesquelles sont au premier plan d'ordre économique.

Le meilleur soutien que peut apporter l'Etat aux entreprises socialement engagées reste ainsi la création de conditions propices à la croissance et à l'emploi. Dans ces conditions, l'artisanat a bon espoir, non seulement dans le maintien du haut degré d'engagement social déjà existant, mais aussi dans son augmentation à l'avenir.

3. Pour une réelle reconnaissance du rôle des PME à l'échelle européenne: « Il faut passer de la parole aux actes! »

3.1. Réexamen du Small Business Act (SBA)

En février dernier, la Commission européenne a présenté un communiqué sur le réexamen du Small Business Act (SBA), l'initiative européenne en faveur des PME. Le CICM avait déjà exprimé ses critiques concernant ce réexamen du SBA en juin 2010 dans un communiqué spécifique, arguant que le document arrêté en 2008 proposait suffisamment d'approches stratégiques permettant de promouvoir et d'améliorer une politique européenne en faveur des PME, ce qui rendait superflue sa refonte. La Commission européenne avait par ailleurs appuyé sa décision sur la nécessité d'adapter le SBA aux nouvelles priorités de la stratégie « UE 2020 », alors que la logique fondamentale du SBA n'a pas pour autant été modifiée. Sur le principe, l'artisanat de la GR se félicite de toute mesure de l'UE permettant d'améliorer les conditions d'activité des PME.

Comme il l'avait déjà fait dans la prise de position évoquée plus haut, le CICM constate que le SBA continue de présenter une faille essentielle, à savoir le fait que ce texte n'ait aucune valeur juridique et ne constitue pas plus qu'une « déclaration politique » qui ne doit être obligatoirement mise en œuvre ni au niveau européen, ni au niveau des Etats membres, ce qui en pratique rend une réalisation efficace et coordonnée impossible.

Même si la communication de la Commission prévoit plusieurs initiatives afin d'améliorer le contrôle du SBA, une mise en œuvre rapide de celui-ci par les Etats membres n'est pas pour autant garantie. Il a par exemple été annoncé que la Commission, visant à mieux intégrer les parties prenantes des PME, allait former un groupe consultatif composé de représentants des gouvernements et des organisations des entreprises. Dans ce cadre, l'examen des performances des PME exigé par le CICM doit également être poursuivi. Une assemblée annuelle des PME devrait par ailleurs être lancée. Le CICM se félicite du fait que la Commission recommande aux Etats membres l'élaboration de plans nationaux de mise en œuvre et d'instituer un coordinateur PME pour une meilleure coordination entre les différentes administrations.

Selon le CICM, il importe que le principe « Think small first, priorité aux PME » soit intégré à l'avenir à toute politique et initiative de l'UE. A cet égard, il est absolument crucial que, comme l'a annoncé la Commission et comme l'a exigé « l'Union Européenne de l'Artisanat et des PME » (UEAPME), soit renforcée l'application du « test PME » dans la procédure d'analyse d'impact. Les effets sur les PME pourront ainsi être mieux quantifiés et cela permettra par ailleurs de mieux tenir compte des différences entre les microentreprises, les petites et les moyennes entreprises lors de l'application du « test PME ».

Le CICM estime que la Commission a souvent pris par le passé des mesures législatives allant à l'encontre du principe de « priorité aux PME », ce dont elle devra absolument se dispenser à l'avenir. Pour exemple la proposition d'un règlement européen sur l'information des consommateurs qui, sous le prétexte de la simplification administrative, prévoit des charges lourdes de conséquences pour les métiers de l'alimentation artisanaux en matière d'étiquetage des produits alimentaires.

Le CICM est donc d'avis que les initiatives de l'UE doivent être prioritairement axées sur les besoins des PME. Les responsables de la Commission européenne pourraient ensuite dans une deuxième phase adapter les textes aux conditions spécifiques des grandes entreprises qui exercent une influence à dimension mondiale sur les marchés et la situation concurrentielle à l'intérieur et à l'extérieur de l'UE. Le débat souvent complexe sur les exceptions à accorder aux PME en deviendrait accessoire et la réglementation européenne ainsi que les directives à appliquer satisferaient effectivement au principe de « priorité aux PME » dès leur phase d'élaboration.

3.2. Une feuille de route pour consolider le marché unique

La Commission européenne a présenté en avril son programme de consolidation du marché unique définissant 12 champs d'action afin d'améliorer la libre circulation des personnes, des biens, des services et du capital au sein de l'UE et ainsi de stimuler la croissance économique. Ces douze « leviers » pour la croissance, la compétitivité et le progrès social vont de la mobilité des travailleurs à l'accès au financement pour les PME en passant par la protection des consommateurs et traitent également des contenus numériques, de mesures fiscales et de réseaux transeuropéens. Ils visent selon la Commission européenne à simplifier la vie de tous les acteurs du marché unique, à savoir les entreprises, les citoyens, les consommateurs et les employés.

Le CICM se félicite grandement de ce paquet de mesures pour stimuler le marché unique. Il s'agit de renforcer le marché unique face aux défis des prochaines années et de garantir la compétitivité des entreprises, y compris celle des PME, dans un contexte de mondialisation.

Si plusieurs des mesures présentés sont à même de favoriser l'achèvement du marché unique, d'autres recèlent des risques, en particulier pour les PME. Il est par exemple louable que des questions trop longtemps évincées telles que celle des brevets européens soient enfin à l'ordre du jour. Néanmoins, de nombreuses propositions sont contre-productives et signifient pour les entreprises un surplus de charges et de bureaucratie.

Il importe avant tout de trouver un juste équilibre entre la mise en œuvre des politiques économiques et celle de mesures visant à renforcer la confiance des citoyens, et par là même des consommateurs. Le CICM estime qu'un marché unique performant s'appuie principalement sur une orientation fortement économique. Il convient en outre d'être conscient du fait qu'une évolution du marché unique axée seulement sur les consommateurs ne prendrait guère en compte les besoins des PME, pour lesquelles le marché unique présente encore des obstacles.

Le CICM soutient les déclarations de l'organisation centrale représentative des intérêts de l'artisanat allemand "Zentralverband des Deutschen Handwerks" (ZDH) qui considère les « mesures de régulation sociale » du projet de texte pour la stimulation du marché unique avant tout comme des mesures complémentaires. Il y a lieu d'indiquer en la matière que les compétences concernant des questions de politique sociale relèvent avant tout des Etats membres et que la régulation du marché unique ne doit pas servir de prétexte à un quelconque accroissement des compétences de l'UE dans ce domaine.

Le CICM appelle toutes les parties prenantes, en particulier les décideurs nationaux et le Parlement européen, à adopter ce plan d'action et les douze champs d'action

prévus dans ce document, si possible dans les délais fixés par l'UE, à savoir d'ici 2012, sans cependant apporter de nouvelles pressions aux PME. L'objectif premier de cette initiative doit être d'offrir des chances supplémentaires aux acteurs économiques du marché unique afin que tous soient en mesure de bénéficier de ses avantages.

La Commission européenne tirera son bilan à la fin de l'année 2012, analysant l'avancée de la réalisation du plan d'action, et présentera son programme pour l'étape suivante.

Le CICM est d'avis que ce bilan devra impérativement fournir des éclaircissements sur les secteurs recelant un potentiel de croissance encore non exploité et, le cas échéant, déterminer de nouveaux leviers de croissance. Il est donc indispensable de mieux adapter le marché unique aux PME. De la même manière, l'exploitation des marchés de la GR et des marchés internationaux par les PME constitue une source de croissance pour laquelle de nouvelles conditions appropriées doivent être créées.

3.3. Politique européenne de l'énergie et artisanat

Les événements tragiques au Japon ont fait ressortir la nécessité de renforcer les stratégies visant le développement des énergies alternatives, tant au niveau de l'UE que des Etats membres.

Le CICM approuve sans détour le plan pour l'efficacité énergétique présenté en mars par la Commission européenne. Celui-ci prévoit la mise en œuvre des objectifs ambitieux de lutte contre le réchauffement climatique fixés pour 2020 par le Conseil européen en 2007 (réduction de 20 % des gaz à effet de serre, augmentation de 20 % de la part des énergies renouvelables et amélioration de 20 % de l'efficacité énergétique) dans le domaine de l'efficacité énergétique à travers un programme contraignant de mesures de l'UE et des Etats membres. Face aux évolutions à venir des marchés de l'énergie, l'utilisation efficace de l'énergie est un facteur de compétitivité de premier plan dans tous secteurs de l'économie.

Beaucoup de potentiels d'économie d'énergie sont encore trop peu exploités par les PME et notamment aussi dans le secteur artisanal. Le CICM voit dans ce plan européen un appel politique aux Etats membres à réduire entre autres les obstacles à l'investissement dans les technologies à haut rendement énergétique pour les PME grâce à des incitations et des instruments favorisant le développement des capacités de gestion d'énergie des petites entreprises et l'efficacité énergétique en général. L'artisanat de la GR accorde extrêmement d'importance au fait que le Parlement européen n'ait eu de cesse de soutenir les objectifs en matière d'énergie, notamment en ce qui concerne l'objectif, fixé depuis longtemps, de décarbonisation, l'UE et d'autres pays industrialisés souhaitant réduire leurs émissions de CO₂ de 80 à 95 % d'ici 2050.

Le CICM s'investit pour la création de conditions stables et fiables aux niveaux européen et national favorisant le développement rapide des énergies renouvelables et, suite à la catastrophe nucléaire au Japon, pour une restructuration plus rapide de l'approvisionnement en énergie vers les énergies renouvelables.

L'artisanat s'oppose à toute tentative d'harmonisation de l'UE visant à réduire les subventions nationales dans ce domaine. Le CICM estime primordial que les investissements privés dans le secteur des énergies renouvelables continuent d'être encouragés dans un proche avenir et que soit ainsi poursuivie la voie déjà

engagée de lutte contre le réchauffement climatique. Il semblerait donc opportun, d'autant plus en raison de la catastrophe nucléaire au Japon, de réorganiser plus rapidement l'approvisionnement en énergie en faveur des énergies renouvelables et d'accélérer leur développement, dans l'intérêt de l'environnement, de la croissance et de l'emploi. Des systèmes de subventions nationaux cohérents et complémentaires et le développement décentralisé des énergies renouvelables peuvent permettre d'atteindre les objectifs de développement fixés par l'UE en la matière. Seule une mise en œuvre nationale ou régionale de la politique européenne nous permettra de relever les défis futurs de l'énergie abordable, de l'adhésion au développement d'infrastructures et de la sécurité de l'approvisionnement.

La perspective d'un marché européen de l'énergie intégré caractérisé par une grande part d'énergies renouvelables et des règles strictes concernant la consommation d'énergie de tous les acteurs implique pour les prochaines années des potentiels de marché significatifs et de nouvelles chances de développement s'offrant à l'artisanat. Les entreprises artisanales en GR voient dans ce domaine un rayon d'action interrégional commun important pour la création de savoir-faire et de synergies. Le secteur de l'énergie pourrait ainsi devenir un domaine de compétence essentiel pour le développement de nouvelles activités économiques en GR.

3.4. Pour une politique concertée en matière de PME en GR, dans l'esprit du « Small Business Act » (SBA)

Le CICM a constaté avec satisfaction que le Comité Economique et Social de la Grande Région (CESGR) souhaite se pencher sur les questions de politique économique et des PME en GR ainsi que de compétitivité d'ici 2012.

Eu égard aux réflexions formulées ci-dessus à propos du « Small Business Act » (SBA), les organisations de l'artisanat suggèrent au CESGR de comparer les initiatives et programmes régionaux et nationaux de soutien aux PME. Cela permettrait de confronter les diverses mesures de bonne pratique afin de mieux analyser quels domaines du SBA ont été mis en œuvre dans les différentes parties de la région et ce qui doit être encore effectué en faveur des PME à l'avenir.

Cette analyse globale permettrait également de proposer une démarche commune et concertée en matière de politique des PME au Sommet de la GR d'ici 2012.

Conseil Interrégional des Chambres des Métiers de la Grande Région

Coblence, le 6 mai 2011